



PROCES-VERBAL
Séance du mardi 25 mars 2025
A l'Ancien Stand à Blonay à 20h00

Présidence : Marie-Galante Forestier

Mme Marie-Galante Forestier, Présidente, souhaite la bienvenue à toutes et tous à cette séance du Conseil communal de Blonay - Saint-Légier.

Les membres du Conseil ont été convoqués à l'Ancien Stand par lettre personnelle.

L'appel fait constater la présence effective de 74 Conseillères et Conseillers, Présidente comprise. La majorité absolue est fixée à 38. Dès lors, Mme Marie-Galante Forestier, Présidente, déclare que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer. Elle déclare la séance ouverte à 20h05 et invoque la bénédiction divine sur les travaux du Conseil communal.

Elle rappelle que conformément au règlement, aucun membre du Conseil ne peut prendre part à une décision ou à une discussion lorsqu'il a un intérêt personnel ou matériel à l'affaire à traiter (art. 57 RCC).

Elle a le plaisir de saluer M. le Syndic, Mmes les Conseillères municipales et MM. les Conseillers municipaux, les membres du Conseil, le représentant de la loi, la presse, ainsi que le public qui s'intéressent aux débats.

Elle salue particulièrement la présence de 3 élèves de l'école de Chantemerle à Blonay qui s'intéressent à la vie civique de la commune et s'intéressent aux débats. Elle souhaite la bienvenue à Nina, Catherine et Jonas qui sont présents dans le public (*applaudissements*).

Se sont excusés : Mathieu Balsiger Kaethlin de Joffrey, Robin Shah, Mélanie Wunderli

Non excusé : -

Arrivées tardives : Maya Keren

Démissionné : Roland Karlen

Municipalité – présents : Laura Ferilli, Thierry George, Gérald Gygli, Sarah Lisé, Jean-Marc Nicolet

Municipalité – excusés : Alain Bovay, Bernard Degex,

Huissières : Mme Iris Juvet, Mme Diane Ciurlia, Mme Lucienne Vodoz

1. Adoption de l'ordre du jour définitif

Le bureau du Conseil a reçu

Mme la Présidente informe de la réception de 2 interpellations qui seront traitées au point 10 de l'ordre du jour.



Mme la Présidente lit l'ordre du jour définitif modifié :

1. Adoption de l'ordre du jour définitif
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 25 février 2025
3. Election d'un délégué suppléant auprès du Conseil intercommunal du SIGE
4. Communications du bureau du Conseil
5. Communications de la Municipalité
6. Réponses de la Municipalité aux initiatives déposées lors des séances précédentes
 - 6.1. Interpellation de M. Pascal Gréverath, ELU, intitulée « Pour une meilleure valorisation des déchets plastiques » (25.02.2025)
 - 6.2. Interpellation de M. Charles Morard, ELU, intitulée « Plus de transparence dans la gestion des « communs » (25.02.2025)
7. **PREAVIS 03-2025** concernant la restructuration du réseau des transports publics VMCV 2026 et à l'autorisation de porter au budget de l'année 2026 et suivantes l'augmentation des coûts de transports publics de CHF 493'000.-
8. **PREAVIS 04-2025** concernant la participation à la réalisation d'une nouvelle passerelle piétonne suspendue sur la Veveyse, entre En Moille-Saulaz (côté Corsier-sur-Vevey) et La Motte (coté Blonay – Saint-Légier), pour un montant de CHF 137'000.-
9. Annonce de la Municipalité des préavis futurs
10. Dépôt d'initiatives (motion, postulat, interpellation)
 - 10.1 Interpellation de M. Charles Morard, ELU, intitulée « La coupe et l'élagage excessif des arbres dans la commune de Blonay – St-Légier
 - 10.2 Interpellation de M. Tanguy Krebs, ELU, intitulée « Cartoriviera 3D, un outil novateur, mais dans quel intérêt ? »
11. Informations de nos représentants siégeant dans les organismes intercommunaux
12. Propositions individuelles et divers

La discussion sur l'ordre du jour est ouverte, la parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Au vote, l'ordre du jour modifié selon la lecture effectuée est accepté à l'unanimité (73 oui, 0 non, 0 abstention).

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 25 février 2025

La discussion est ouverte, la parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le procès-verbal est accepté à la majorité (67 oui, 0 non et 6 abstentions)

3. Election d'un délégué suppléant auprès du Conseil intercommunal du SIGE

M. Christoph Stoeri présente la candidature de **Mme Carole Schluchter Spori (PLR)**.

La membre ci-dessus est élue par acclamation.

4. Communications du bureau du Conseil

Mme la Présidente informe :



- de la démission de M. Roland Karlen, PLR et en donne lecture (annexée)
M. Christoph Stoeri, PLR prend la parole pour remercier Roland Karlen, qui a été au sein du conseil depuis la fusion, mais également précédemment pour la commune de Blonay. Il précise que cela faisait 27 ans qu'il participait au Conseil communal dont 3 en tant que président. Il ajoute que cela a toujours été très intéressant de travailler avec Roland qui était assez timide mais lorsqu'il donnait son avis c'était toujours très tranché et très intéressant et pas forcément dans le « mainstream ». Il lui réitère ses remerciements pour son engagement et se réjouit de le revoir au village.
- les élections des membres du bureau auront lieu le 17 juin 2025 et l'information a déjà été transmise par écrit aux différents chefs de groupe.
- lors de la dernière séance de coordination avec la Municipalité et donnant suite à l'intervention de M. Giuseppe Singarella, qu'elle remercie, elle a demandé à la Municipalité d'informer l'ensemble du Conseil communal par le biais d'une communication municipale lorsqu'une réponse était donnée à un courrier de concitoyens dont la lecture a été faite lors de l'une des séances.
- de la réception d'une lettre de Mme Ramona Vuadens, pétitionnaire et en donne la lecture (annexée). Mme la Présidente, n'ayant pas encore reçu le rapport de la commission ni été présente pendant la séance de la Commission, elle n'est dès lors pas en mesure de répondre pour l'instant à ce courrier.
- la sortie annuelle du Conseil communal aura lieu le samedi 24 mai 2025 et le programme sera transmis prochainement.

Représentations :

- au spectacle élaboré à l'occasion des 100 ans de Cojonnex, le 14 mars dernier.
- lors des 100 ans de la société de développement de Blonay – Les Pléiades, 22 mars 2025 (représenté par le Vice-Président, M. Charles Morard)

Le quorum a changé avec l'arrivée d'une conseillère. La présence effective est de 75 membres avec une majorité absolue à 38.

5. Communications de la Municipalité

Mme Laura Ferilli, Municipale

Excuse M. Alain Bovay, syndic et M. Bernard Degex, tous deux en vacances.

Mr. Thierry George, Municipal

« Suite à l'intervention de M. Yves Filippozzi lors du dernier conseil communal, au sujet de la réponse municipale à l'interpellation « Wanted » de M. Alain Salanon, je me permets de vous rassurer sur un point. La réponse municipale datée du 21 février 2025 est totalement correcte. En effet, les propos de M. Yves Filippozzi ne concernent pas la même problématique. Il faut en effet distinguer 2 choses bien différentes. La première, l'obligation d'avoir un plan directeur ou non. Personne ne conteste que selon l'ancienne LATC, les communes de plus de 1000 habitants devaient disposer d'un plan directeur.

Pour la 2e, la question de la portée de ce plan directeur communal indépendant de la question de savoir si cet instrument était obligatoire ou non, autre est la question de la portée contraignante ou non de cet instrument. Ces dispositions sont-elles impératives ou non ? Selon l'ancienne LATC, les plans directeurs communaux n'avaient pas de portée contraignante, ce qu'a rappelé la réponse communale qui n'abordait et ne traitait nullement la question de savoir s'il était nécessaire ou obligatoire de disposer d'un tel instrument.

Il y a donc une confusion dans les propos tenus, la question de la portée contraignante ou non d'un plan directeur communal étant tout à fait distinct de la question de savoir si cet instrument devait ou non être établi à l'époque ».



M. Thierry George, Municipal

Suite à la communication 10-2025 du 25 février, il annonce que la démarche pour l'élaboration d'une vision territoriale a commencé. Un flyer apparaîtra sous peu sur le site de la commune et sera également distribué dans le COMM'uneINFO. Il informe que le 30 avril et le 3 mai auront lieu des enquêtes sur le terrain, qu'un sondage en ligne sera réalisé le 21 avril et 19 mai et qu'il y aura une présence lors de la journée « Vivre ensemble » le samedi 10 mai. Le 3 juin 2025, il y aura également un forum citoyen de 18h30 à 21h00, à la salle du Grammont à Saint-Légier.

Communications :

- Communication 12-2025 – Recensement de la population au 31 décembre 2024
- Communication 13-2025 – Travaux liés à la future rénovation du collège de Bahyse II et III
- Communication 14-2025 – Bibliothèque municipale – Transformation intérieure
- Communication 15-2025 – Vaisselle réutilisable communale

6. Réponse de la Municipalité aux initiatives déposées lors des séances précédentes

6.1 Interpellation de M. Pascal Gréverath, ELU, intitulée « Pour une meilleure valorisation des déchets plastiques » (25.02.2025)

Mr. Pascal Gréverath, ELU

« Je remercie la Municipalité pour sa réponse rapide à l'interpellation « Pour une meilleure valorisation des déchets plastiques » que j'ai déposée lors de notre dernière séance du Conseil Communal. Je crains toutefois que la Municipalité ait confondu vitesse et précipitation. En effet, le document de la Municipalité comprend différentes erreurs. Tout d'abord, comme je l'ai indiqué dans mon interpellation, le taux de recyclage des bouteilles PET est de 82% et non 97% qui est le taux de recyclage des emballages en aluminium. En soi, cette erreur n'est pas dramatique : elle dénote simplement un manque d'attention dans la rédaction de la réponse de la Municipalité. Plus graves sont les contradictions et contre-vérités qu'elle contient :

- *la Municipalité déplore qu'à ce jour seulement la moitié des emballages plastiques collectés hors PET en Suisse soient recyclés alors qu'aujourd'hui dans notre commune aucun emballage plastique collecté hors PET n'est recyclé.*
- *la Municipalité prétend que la collecte des emballages plastiques en sacs payants impliquerait des coûts supplémentaires pour les habitants. Ceci est faux puisque :*
 - *il serait toujours possible de déposer gratuitement les emballages plastiques chez les distributeurs qui les acceptent ou dans les sacs bleus taxés, et*
 - *les sacs spécifiques comme ceux de RecyPac qui remplaceraient en partie les sacs bleus taxés, sont vendus moins chers que les sacs bleus taxés.*
- *la Municipalité invoque un manque de stabilité réglementaire. Or, dans son Point de situation sur les systèmes de collecte des plastiques ménagers du 16 janvier dernier, la Direction Générale de l'Environnement du Canton de Vaud recommande explicitement aux communes d'évaluer l'intérêt pour la Commune et ses administrés de mettre en place au sein du dispositif communal une collecte séparée des plastiques ménagers en vue d'une valorisation matière des plastiques.*
- *la Municipalité affirme vouloir poursuivre une gestion toujours plus fine des déchets ménagers et de leur tri. Mais pour les déchets plastiques qui constituent pourtant une fraction significative des déchets ménagers, elle préfère se limiter à une sensibilisation à leur réduction à la source sans même vouloir envisager des solutions de recyclage contrairement à la recommandation du Canton.*

Je terminerai sur une note positive puisque le service des espaces publics va prochainement rencontrer l'association sans but lucratif RecyPac. Je félicite la Municipalité pour cette initiative et, si elle le souhaite, je me porte volontaire pour y participer. J'invite donc la Municipalité à revoir sa réponse au vu des précédentes remarques, à corriger les erreurs et les contre-vérités et à prendre en compte les informations factuelles qu'elle obtiendra lors de sa rencontre avec RecyPac, notamment sur le coût réel pour notre



Commune d'une éventuelle adhésion à un tel système, si tant est que cela coûte quelque chose puisque RecyPac dédommage les communes participantes ».

6.2 Interpellation de M. Charles Morard, ELU, intitulée « Plus de transparence dans la gestion des « communs » (25.02.2025)

La parole n'est pas demandée.

7. PREAVIS 03-2025 concernant la restructuration du réseau des transports publics VMCV 2026 et à l'autorisation de porter au budget de l'année 2026 et suivantes l'augmentation des coûts de transports publics de CHF 493'000.-

Mme Marie-Galante Forestier, Présidente donne la parole à M. Marc Chatelain afin de lire le vœu de la commission ad hoc :

Vœu commission ad hoc

Suivre attentivement la fréquentation des lignes (204-208-211-215) sur ces trois prochaines années afin de :

- Mettre en évidence les gains obtenus grâce à la nouvelle offre ;
- D'adapter, si nécessaire, les mesures mises en œuvre afin de les rendre les plus pertinentes possible dans les différents secteurs

La discussion est ouverte,

M. Marc Chatelain, PLR

Soutient cette démarche, il souligne néanmoins qu'il s'agit quand même d'un montant non négligeable et que le vœu a été aussi émis dans l'esprit de dire *« suivons avec attention cette dépense qu'il fallait faire et n'hésitons pas aussi à rechercher des solutions innovantes et peut-être n'hésitons pas dans 2 ou 3 ans à investir de manière plus orientée vers l'avenir »*

M. Yves Filippozzi,

« Ce préavis va dans la bonne direction. Permettez-moi quelques propos complémentaires. Lorsqu'on consulte le plan directeur cantonal et le plan climat vaudois, on constate 3 éléments :

1/ L'étalement urbain renchérit les transports en commun.

2/ Il faut poursuivre un objectif de report modal du transport individuel motorisé vers les transports en commun.

3/ Il faut poursuivre aussi la réduction des besoins de mobilité et des distances parcourues.

Dans tous les cas, avant et après un trajet en bus, l'usager est un piéton. Le trajet en bus peut se combiner avec un train, un métro, un bateau. D'où l'importance de concevoir les transports publics en termes de système des transports et non seulement au coup par coup, tronçon de ligne par tronçon, ligne par ligne. Lorsque beaucoup de conditions sont réunies, les transports publics s'imposent d'eux-mêmes. Cadence attractive, notamment au quart d'heure au minimum, mesures de sécurisation des accès aux arrêts des transports publics, abris correctement dimensionnés, places de stationnement vélo, abritées et sécurisées. Mais il y a encore du travail à accomplir car beaucoup de ces conditions sont actuellement loin d'être adéquates. Enfin, projeter des lignes de transports en commun avec des cadences à la demi-heure ou à l'heure sont malheureusement totalement inattractives ».



M. Giuseppe Singarella, PS & Allié.e.s

Attire l'attention sur un point qui a été soulevé dans le rapport de la commission des finances dans lequel il est clairement indiqué que 60% de ce montant sera restitué par la péréquation. En définitive cela ne coûterait que CHF 200'000 env.

M. Pascal Gréverath,

Précise que le montant de CHF 493'000.- n'est pas le coût total à la charge de la commune, mais qu'il s'agit du coût supplémentaire lié à la création de 2 nouvelles lignes : gare de Blonay - gare de Montreux directe alors qu'aujourd'hui il y a un changement à Chailly-Montreux et d'une ligne gare de Blonay vers La Tour-de-Peilz en passant par Novalles directe puis longeant vers Vevey en montant jusqu'à Corseaux. Il y a également l'augmentation des fréquences notamment le soir et aux heures de pointe avec la suppression dans le même temps de la ligne 207 et le fait de ramener la ligne 208 aux horaires correspondant aux entrées/sorties du gymnase de Burier. Le coût total est de l'ordre de CHF 1,6 mio à la charge de la commune.

Il ajoute que la commune subit l'augmentation la plus grande, de pratiquement 50% du budget. Il est cependant vrai, d'après les informations reçues lors de la séance de la commission intercommunale que 60% des coûts totaux pourraient être pris en charge par la restitution de cette péréquation.

la parole n'est plus demandée, la parole est close.

Mme Marie-Galante Forestier, Présidente donne lecture des conclusions :

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la compagnie VMCV pour la restructuration du réseau centre et ouest;
- d'autoriser la Municipalité à porter au budget 2026 et suivants, l'augmentation des coûts d'exploitations annuels d'un montant de CHF 493'000.- ;
- d'autoriser la Municipalité à signer tous actes et conventions en rapport

Au vote, le préavis municipal n°03-2025 est accepté à la majorité (67 oui, 4 non et 3 abstentions).

8. PREAVIS 04-2025 concernant la participation à la réalisation d'une nouvelle passerelle piétonne suspendue sur la Veveyse, entre En Moille-Saulaz (côté Corsier-sur-Vevey) et La Motte (coté Blonay – Saint-Légier), pour un montant de CHF 137'000.-

La discussion est ouverte,

M. Yves Filippozzi, Les Vert.e.s

Se réfère à une citation du rapport de la COFIN : « *Un premier projet tout en bois a été abandonné car trop onéreux (CHF 460'000)* ».

« *Le maître de l'ouvrage a entrepris une étude de faisabilité pour une passerelle en bois, cette étude a abouti à un prix plus élevé que prévu, le projet a été orienté ensuite vers la passerelle qui fait l'objet du présent préavis, où l'acier est prépondérant et le bois la portion congrue.*

On ne sait pas quels professionnels qualifiés ont élaboré le projet et quelles sont leurs expériences concrètes en matière d'utilisation du bois et en particulier de la recherche de solutions économiques.

Cette situation est regrettable, car elle ne correspond pas à la réalité portée par la communauté académique et les milieux professionnels qui s'attachent depuis longtemps à une pratique plus contemporaine de la construction, axée sur la sobriété et le recours aux matériaux renouvelables et locaux.

Il faut le rappeler, la Confédération est signataire en 2015 des Accords de Paris, visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre à 0 d'ici à 2050. En tant que maîtres d'ouvrages, les communes ont un rôle important à jouer : dans le domaine de la construction, une réorientation vers des réalisations bas carbone est aussi indispensable qu'urgente.



A cet égard, le bois est un excellent exemple de mise en oeuvre bas carbone, surtout lorsque le recours au bois communal est possible. A l'inverse, l'acier est un matériaux haut carbone; de plus, comme on ne le trouve pas sur le territoire communal, il doit être importé.

Pour trouver de bons exemples de cette pratique écologique et économique dans le domaine des ouvrages d'art, il n'est pas indispensable de remonter les siècles. Au cours du présent siècle, plusieurs réalisations exemplaires ont vu le jour en Suisse, conjuguant à la fois le recours au bois communal, et la collaboration entre tous les acteurs impliqués, du service forestier local aux entreprises et mandataires.

Un autre avantage des structures bois devrait retenir toute notre attention : meilleur marché que l'acier et le béton, il est le matériau qui permet de minimiser les coûts de réalisation.

En conclusion, si je suis partisan du principe de construire une passerelle, je refuse que son empreinte carbone et son prix soit aussi peu étayés.

Si la Municipalité peut m'indiquer quels sont les critères objectifs qui ont conduit au choix du mandataire -et il existe peu de critères objectifs en dehors de la participation à des concours ouverts-, je suis prêt à revoir ma position ».

Mme Laura Ferilli, Municipale

Rappelle que c'est la commune de Corsier qui a été le maître de l'ouvrage. La commune de Blonay – St-Légier participe à hauteur de 50% et c'est le BTI qui a suivi tout le dossier. Le mandataire choisi est un mandataire de la région et ce dernier s'est entouré de personnes spécialistes de la construction en bois.

Il s'agit d'un marché de gré à gré pour la procédure et 3 grandes entreprises de la région, expérimentées en matière de charpente mais leurs prix étaient malheureusement supérieurs à l'estimation qui avait été faite à la base. Le mandataire a reconnu une erreur, ce qui est humain. Elle souligne que la municipalité cherche dans la mesure du possible et dans ce qui est raisonnable, à utiliser au maximum le bois dans ses constructions et surtout quand c'est en forêt.

Les commissions d'étude avaient demandé pourquoi il avait fallu se rabattre sur une passerelle suspendue. Un des raisons est qu'il fallait quelque chose qui puisse être très distant en cas de crues possibles de la Veveyse. Il s'agit aussi d'un terrain très fragile et pour lequel il faut prendre des mesures assez importantes. C'est donc une pesée d'intérêt entre ces différents éléments qui a conduit à ce choix-là.

la parole n'est plus demandée, la parole est close.

Mme Marie-Galante Forestier, Présidente donne lecture des conclusions :

- d'autoriser la Municipalité à participer à la réalisation des travaux mentionnés dans le présent préavis, pour un montant total de CHF 137'000.- (avant subventions);
- de financer cette dépense par la trésorerie courante.

Au vote, le préavis municipal n°04-2025 est accepté est accepté à la majorité (66 oui, 4 non et 4 abstentions).

9. Annonce de la Municipalité des préavis futurs

Séance du 27 mai 2025 :

Préavis xx-2025 - Travaux liés au 1209 concernant le dallage, le piano (cuisine)et l'accès dameuse.

Préavis xx-2025 - Le remplacement des récupérateurs de balles au stand 300 M à Blonay

Préavis xx-2025 - Le remplacement de l'armoire électrique du Télésiège des Motalles. Merci.

Préavis xx-2025 - Le remplacement de la conduite de distribution d'eau entre le café de la Veveyse et le réservoir du Mont Blanc.

Séance du 28 octobre 2025 :

Préavis 08-2025 – relatif à l'adoption du volet stratégique de la stratégie régionale de gestion des zones d'activité Rivelac (SRGZA)



2 séances intercommunales auront lieu le 1 mai 2025 et le 2 juillet 2025. Lors de la première séance, il sera traité de l'introduction politique et du contexte économique régional, ainsi que la présentation technique par les mandataires en charge et un temps d'échange en séance plénière. Il y a aura une 2e séance régionale pour répondre aux questions des commissions communales.

10. Dépôt d'initiatives (motion, postulat, interpellation)

10.1 Interpellation de M. Charles Morard, ELU, concernant « La coupe et l'élagage excessif des arbres dans la commune de Blonay – St-Légier »

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Membres de l'Exécutif,

En tant que conseiller communal, je souhaite interpellier la Municipalité au sujet de la coupe et de l'élagage excessif des arbres observés récemment sur notre territoire communal.

Plus précisément, à la Route Andix 8 à Blonay, des arbres ont subi un élagage qui semble aller bien au-delà des bonnes pratiques arboricoles. L'intervention a été si drastique qu'elle pourrait être assimilée à un abattage, ce qui suscite des inquiétudes quant à l'impact écologique et esthétique sur notre patrimoine arboré. De plus, au croisement du Chemin de Pré Bottonens et du Chemin de Bendes à Saint-Légier, un autre cas d'élagage et de nettoyage excessif a été constaté, soulevant les mêmes préoccupations.

Dans ce contexte, il est essentiel d'examiner ces interventions à la lumière de la nouvelle législation sur la coupe des arbres et les restrictions qu'elle impose. La préservation du couvert végétal est une priorité pour de nombreuses communes, notamment en raison de son rôle fondamental pour la biodiversité et la qualité de vie des habitants.

Pour rappel de l'article 3 de la LPrPNP : « Effets de la protection », al 4 « Tout élagage et écimage non exécutés dans les règles d'art seront assimilés à un abattage effectué sans autorisation. »

Ainsi, je prie la Municipalité de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

- La Municipalité estime-t-elle que ces coupes respectent les principes de proportionnalité et de préservation du patrimoine arboré ?
- Quelles mesures sont mises en place pour éviter que de telles pratiques ne se reproduisent à l'avenir ?
- La Municipalité prévoit-elle une sensibilisation ou un encadrement plus strict des interventions sur les arbres, y compris chez les privés, pour garantir un entretien respectueux de l'environnement et conforme à la nouvelle loi ?
- Serait-il possible de créer un guide d'élagage/entretien pour les habitants ?
- Que compte faire la municipalité dans ces cas précis cité dans l'interpellation ?

Je remercie la Municipalité et demande une réponse écrite.

Charles Morard
Bajramovic Gjohij
Boruly Eric
Michel Wicks
de Jeffrey Kestler

(Handwritten signatures and names)



Il ajoute qu'il a écrit cette interpellation il y a quelques jours et que depuis, il a été prévenu qu'il y a le même phénomène au chemin de la Forestallaz et des Epélévoz.

M. Jean-Marc Nicolet , Municipal

Signale qu'un groupe de travail est actuellement en fonction dans la commune pour pouvoir présenter, dans une année, un nouveau règlement sur la protection des arbres. Ce dernier découle de la nouvelle loi cantonale sur la protection du patrimoine naturel et paysager qui a été approuvée par le Conseil d'État et le Grand Conseil en août dernier. Cela permettra de répondre à cette nouvelle loi et aussi à l'article 21 de la Convention de fusion et à la motion qu'il avait déposée au Conseil communal de Blonay en février 2021, pour demander la mise à jour de du règlement sur la protection des arbres.

La validation par la municipalité de ce nouveau règlement devrait avoir lieu en principe en août de cette année. Ensuite, il y aura un passage dans les services cantonaux concernés (durée 5 mois env.). Le Conseil communal devrait se prononcer en février 2026, avant que le Conseil d'État valide cette décision définitivement. L'entrée en vigueur est prévue pour juin 2026.

Il ajoute qu'effectivement, à plusieurs reprises, ces derniers temps, il y a eu plusieurs alertes pour des coupes excessives des arbres et des grosses branches. Dans le nouveau règlement ce ne sera plus le diamètre qui comptera pour les demandes d'abattage, mais la circonférence. Des travaux ont dû être interrompus récemment.

Il répondra de manière très complète à cette interpellation.

10.2 Interpellation de M. Tanguy Krebs, ELU, intitulée « Cartoriviera 3D, un outil novateur, mais dans quel intérêt ? »

Le 25.03.2025

Séance du conseil communal de Blonay St-Légier

Interpellation

Cartoriviera 3D, un outil novateur, mais dans quel intérêt ?

Mme la Présidente, Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux, Chers collègues, En septembre 2024, une nouvelle plateforme cartographique 3D a fait son apparition sur Cartoriviera. Elle offre une vision détaillée et immersive de notre région mais également intrusive à propos des propriétés privé, permettant à chacun d'explorer notre commune sous un angle inédit. L'initiative est innovante, et nous devons saluer cet effort de modernisation. Ce projet s'inscrit dans le cadre du programme SyNNergy d'Innovaud, qui soutient les projets numériques et innovants.

Cependant, cette avancée soulève également quelques questions essentielles. Les images 3D fournies par Cartoriviera sont d'une précision remarquable. On peut voir les moindres détails des bâtiments, des rues et même certains éléments de terrain. Cette qualité d'image est sans précédent et pourrait être un atout pour l'urbanisme ou la gestion du territoire.

Mais dans quelle mesure cet outil bénéficie-t-il réellement aux habitants ? En quoi une telle précision est-elle utile au quotidien ? La Municipalité prévoit-elle des usages spécifiques pour améliorer les services à la population ou faciliter certaines démarches administratives ? La question se pose également à propos de la protection des données de manière général et spécifique. Notamment sur l'angle de la législation en vigueur.



Si cette plateforme permet d'explorer la commune sous un nouveau jour, elle pose aussi la question de la sécurité. En quelques clics, il est possible de repérer des entrées, des chemins d'accès et d'autres éléments qui pourraient être détournés à des fins malveillantes. La Municipalité a-t-elle pris en compte ces risques ?

Certains propriétaires pourraient ne pas souhaiter voir leur bien immobilier affiché en haute résolution sur Internet. Est-il possible, pour un particulier, de demander le floutage de sa parcelle sur Cartoriviera 3D ?

Mes questions à la Municipalité

- Quel est le coût réel de la mise en place de Cartoriviera 3D pour notre commune ? Quelle est la participation d'Innovaud en termes financiers ?
- Quels sont les usages concrets prévus pour cette plateforme et en quoi justifient-ils une telle qualité d'image ?
- Es que la loi fédérale sur la protection des données (LPD) est respectée ?
- La Municipalité a-t-elle pris en compte les risques en matière de sécurité ?
- Les habitants ont-ils un droit de regard sur l'affichage de leur propriété ? Peuvent-ils demander la suppression de leur parcelle en 3D ?
- Si aucune option de retrait n'existe pour l'instant, la Municipalité peut-elle rendre possible ce floutage à la demande des propriétaires ?

Dans l'attente d'une réponse écrite, je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs, mes meilleures salutations.

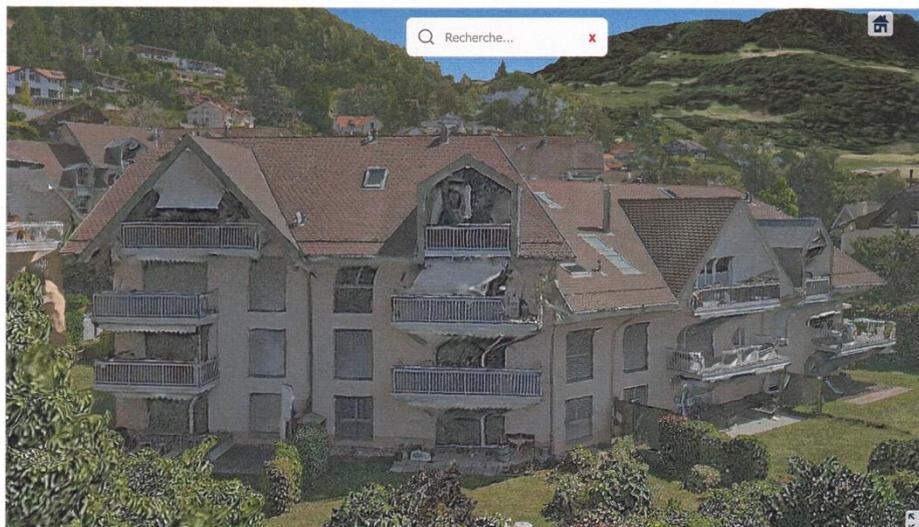
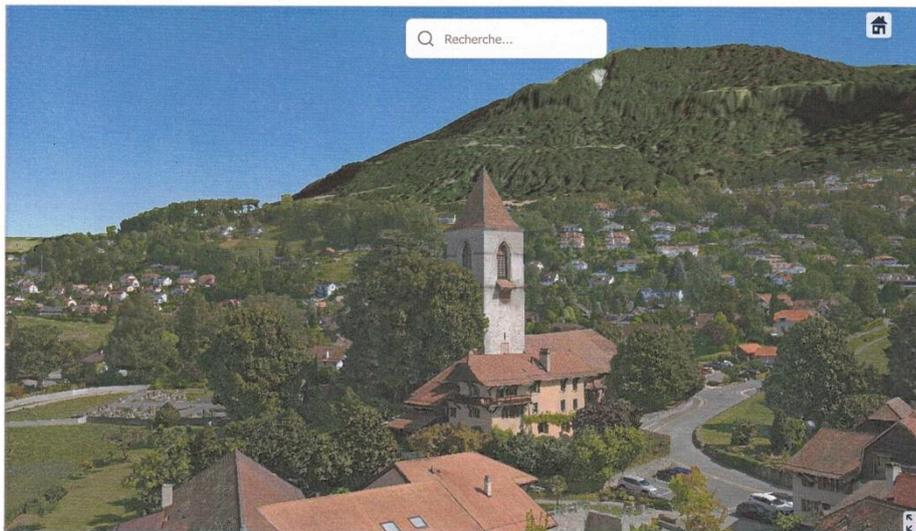
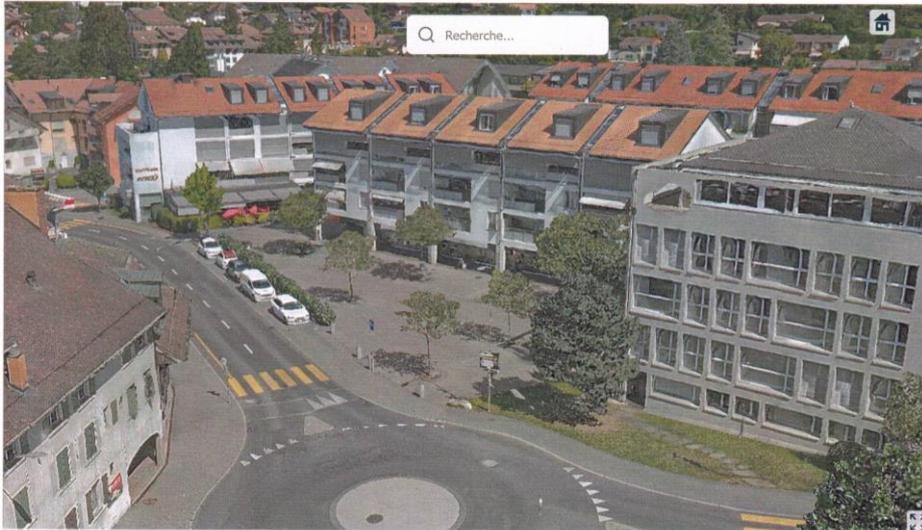
Tanguy Krebs

Le 25.03.2025

Nom Prénom	Signature
FERRARI HUSIAU	
Wicky Michel	
de Joffrey Kaethlin	
Grovierath Pascal	
Belotti Romain	
Piebag Alexandre	
Bonaley Eric	
Salanon Alain	
FILIPPOZZI Yves	
HERRERO CATHERINE	



Capture d'écran type sur Cartoriviera 3D





11. Informations de nos représentants siégeant dans les organismes intercommunaux

La discussion est ouverte,

Mme Jacqueline Wassenberg, UC

« Avec mes 2 collègues, Tommasina Maurer et Laetitia Martinez, nous avons la chance et le plaisir de siéger au Conseil de fondation de l'accueil pour les enfants de Blonay – Saint-Légier et on souhaitait vous faire un rapport de nos activités et un peu les perspectives pour l'année et les années à venir. Donc l'année passée on a pu assister à 5 séances du Conseil de Fondation et une cette année, la prochaine aura lieu demain. Deux d'entre nous ont pu aussi visiter les structures du réseau gérées par la Fondation. Par ailleurs, si vous souhaitez avoir des informations, il va y avoir le rapport d'activité 2024 qui sera prochainement publié en ligne sur le site REBSL.ch.

Voici quelques chiffres au 31 décembre 2024 :

11 structures d'accueil, dont :

- 8 rattachées à la Fondation
- 2 rattachées à la Commune (Maison Picson et Réfectoire)
- 1 conventionnée (Kids&co Grandchamp).

Préscolaire (3 mois à 1P)

- 107 places d'accueil à plein temps en collectif
- 287 enfants accueillis en collectif
- 93% de taux d'occupation (84.1% au niveau cantonal 2023)
- 50 enfants accueillis en milieu familial (anciennement les mamans de jour)

Parascolaire 1-8 P

- 445 places d'accueil
- 1075 enfants accueillis en collectif
- 87% de taux d'occupation (quasi à 100% sur les périodes de midi, 68.2% au niveau cantonal 2023)
- 62 enfants accueillis en milieu familial

Parascolaire 9-11 P

- 60 places offertes au Réfectoire pour les 9-11S, dans le Portakabin de Bahyse, auparavant à l'Ancien Stand.
- 123 enfants accueillis (réparti sur les 5 jours de la semaine,)

Ressources humaines

- 155 personnes employées – 85.05 ETP

Budget 2025 : 12'381'971 CHF

- Les opérations de bouclement sont en cours et les comptes 2024 seront prochainement présentés au Conseil de fondation.
- Les budgets des années à venir intégreront les coûts liés à la mise en place des nouvelles structures, ce qui implique une augmentation globale de la participation des partenaires, dont fait partie la commune.

Remarques sur l'année 2024

- Comparaison cantonale : les données financières du réseau ne peuvent actuellement malheureusement pas être comparées avec une moyenne cantonale. En effet, comme le souligne la Cour des comptes de



l'Etat de Vaud, les coûts ne sont actuellement pas comparables entre réseaux¹. Certains réseaux ne supportent qu'une partie des coûts, par exemple avec la mise à disposition des locaux par les communes, sans refacturation. Dans le cas de Blonay – Saint-Légier, l'entier des coûts

- La Fondation accueille plus d'enfants que de places offertes étant donné que la majorité des enfants viennent à temps partiel.
- Il est très difficile d'atteindre un taux d'occupation supérieur à 90%. En effet, certains jours sont moins demandés par les familles que d'autres, par exemple le mercredi, y compris dans le préscolaire parce que les parents s'arrangent pour ne pas travailler; alors que pour d'autres jours, il y a une liste d'attente importante.
- Une enquête de satisfaction du personnel éducatif a été réalisée fin 2024. Les résultats démontrent un haut niveau de satisfaction en ce qui concerne les relations sociales au travail et le respect de la personnalité. Ils sont plus nuancés en ce qui concerne la charge de travail et, dans certains cas, les espaces de travail.

Perspectives 2025 et 2026

- Accueil parascolaire durant les vacances scolaires
Depuis 2024, la Fondation a dû proposer un accueil durant certaines semaines de vacances scolaires pour pouvoir bénéficier des subventions de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE)². En 2024, cette prestation a été proposée pendant 2 semaines. Cette offre a été fortement appréciée par les familles des 82 enfants accueillis.
En 2025, la Fondation propose 3 semaines d'accueil (2 semaines en juillet et 1 semaine en octobre). Les inscriptions à la session d'été ont été finalisées.
En 2026, la Fondation proposera 4 semaines (1 semaine durant les vacances de Pâques, 2 semaines en juillet et 1 semaine en octobre). Cette « UAPE des Vacances » implique la prise en charge des enfants toute la journée et non pas uniquement en dehors des horaires scolaires, ce qui en fait un projet conséquent en termes d'organisation et d'activités différentes.
- Nouvelles structures
 - CVE Mottex (préscolaire : 22 places)
Les travaux de rénovation de la maison existante viennent de débuter; ouverture prévue au plus tôt, en septembre-octobre 2025.
 - UAPE Les Vergers (parascolaire 5-6 P : 75 places)
La construction et l'aménagement des locaux est en cours, le planning du chantier est à ce stade respecté. L'ouverture est prévue le 1^{er} janvier 2026.
Le Service cantonal de l'accueil de l'enfance (SCAJE) déterminera le nombre maximum lors de sa visite des lieux pour délivrer l'autorisation d'exploiter.
- Evolution de la tarification
En 2024 la Municipalité a chargé la Fondation de revoir la politique tarifaire. Selon la pratique communément en place dans les autres réseaux du canton et sur conseil de la FAJE, les revenus des deux parents seront pris en compte à 100% (actuellement le salaire le plus élevé est pris en compte à 100% et le second salaire à 50%). Le rabais fratrie évoluera entre 20 et 35% (actuellement 20%) selon le nombre d'enfants placés et le revenu des parents. Cela aboutit à une augmentation globale de la participation des parents de 34 % (en 2023) à 37%. Cette décision sera effective dès la rentrée scolaire d'août 2026.

¹ Cour des comptes Etat de Vaud, La gestion du dispositif d'accueil de jour des enfants par la FAJE et les réseaux, novembre 2024. Disponible à l'adresse suivante :

https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/cour_comptes/1_Rapports_d_audits/87_Synthese.pdf

² FAJE, Reconnaissance d'un réseau, 15 novembre 2023. Disponible à l'adresse suivante : https://faje-vd.ch/wp-content/uploads/2023/12/Reseaux_dispositionsRRR_2025-2030_2023-11-15_VF.pdf



Enjeux et priorités d'action

1. Places d'accueil : c'est l'objectif prioritaire de la Fondation : offrir un nombre de place suffisants, notamment en parascolaire pour les enfants accueillis en préscolaire afin d'assurer une continuité de l'accueil ; la situation de l'accueil de 1-4 P est la plus difficile (actuellement l'offre couvre 62% des demandes, si on considère l'entier des heures offertes par rapport aux heures en liste d'attente). A chaque rentrée d'août, la problématique du manque de places en parascolaire met les familles en difficultés et la Fondation fait de son mieux pour répondre à la demande.

L'accueil familial ne constitue pas une alternative solide pour pallier le manque de places en collectif. En effet, il est très difficile de recruter des nouvelles accueillantes ou nouveaux accueillants (15 actuellement). De plus, en tout cas dans notre région, la plupart des parents ne souhaitent pas placer leur enfant en milieu familial, mais préfèrent l'accueil collectif. Pour maximiser leurs chances de placer leur enfant, ils conservent souvent leur inscription en attente pour tous les types d'accueil. Ceci pose d'importants soucis de gestion.

Au 20 mars 2025, les listes d'attente sont :

- préscolaire : 142 enfants
 - parascolaire : 220 enfants
 - accueil familial de jour : 64 enfants (remarque : des enfants peuvent être inscrits en liste d'attente à la fois à l'AFJ et en collectif.)
2. Personnel qualifié : Il est constaté au niveau local, mais aussi cantonal, que dans le domaine de l'accueil collectif, l'attractivité de la profession et les conditions de travail posent question³. La majorité des salaires sont bloqués à l'heure actuelle.
 3. Contrôle des coûts : avec optimisation du fonctionnement rationalisation des coûts, notamment en lien avec les fournisseurs et l'amélioration des processus de travail. L'écrasante majorité des coûts de la Fondation est constitué des charges de personnel (73% en 2023).

Remarques générales

Les séances du Conseil de fondation et la collaboration avec la Directrice générale et le Président sont très constructives, dans une ambiance de travail agréable.

Nous estimons le travail effectué est remarquable; nous saisissons cette occasion pour les remercier chaleureusement pour leur engagement ».(applaudissements).

la parole n'est plus demandée, la discussion est close.

12. Propositions individuelles et divers

M. Philippe Volet, PLR

Souhaite se renseigner auprès de la Municipalité au sujet des coupes qui ont eu lieu au chemin du Flumez. Il y a en effet eu un affichage qui indiquait avant les coupes les dates de ces travaux. Malheureusement, pendant les travaux, ces éléments ont été enlevés, ce qu'il regrette étant donné que les gens qui l'empruntent ne se rappellent pas forcément des dates annoncées. Il ajoute qu'il y a eu une deuxième phase qui n'avait pas été annoncée et pour laquelle il n'y a pas eu d'annonce. Ceci a pour conséquence que les automobilistes qui s'engagent dans ce chemin se trouvent face à une interdiction de passer qui n'a pas été annoncée avant et du coup, ils passent dans tous les quartiers avoisinants, entraînant des passages inopportuns dans des zones riveraines. Il demande s'il serait possible d'améliorer l'affichage de ces coupes.

³ Conseil d'Etat, Réponse à l'interpellation Cédric Weissert et consorts – Accueil collectif préscolaire – où en est-on ?, 15 janvier 2025. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.vd.ch/gc/seances-du-grand-conseil/point-seance/point/3ebe2b04-6e79-44a0-b9ed-af96eb473b01/meeting/1026877>



M. Charles Morard, ELU

« Forum citoyen - démocratie participative : le politique essaie de faire participer les citoyens avec de nouvelles méthodes, souvent avec peu d'engouement. Pourtant, les anciens mécanismes de démocratie directe comme la pétition semblent encore d'actualité comme le prouve la pétition du Lacuez signée par plus de 300 personnes ainsi que d'autres devant être déposées, ou qui ont été déposés. Il est donc souhaitable que les pétitions soient traitées de manière adéquate et humaine et que l'avis de la population soit entendu. Il attire aussi l'attention sur le fait qu'il n'y a toujours pas de place pour handicapés devant le collège de Bahyse, ce qui pose un certain nombre de problèmes pour les familles qui en ont besoin ».

La parole n'est plus demandée, Mme la Présidente clôt la discussion en remerciant le Conseil pour sa patience et souhaite à toutes et à tous un bon retour chez soi.

La séance est levée à 21h12

La présidente

La secrétaire

Marie-Galante Forestier

Ariane Wunderli



Roland Karlen
Rte D' Andix 9
1807 BLONAY

Madame Marie-Galante Forestier
Présidente du Conseil Communal
De Blonay – St-Légier

Blonay le 17 mars 2025

Ma démission du Conseil Communal

Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Le temps est venu de mettre un peu d'ordre dans mes diverses activités et priorités.

Suite à cette réflexion, j'ai décidé de quitter le Conseil Communal avec effet immédiat, pour que mon groupe PLR puisse me remplacer rapidement.

Je remercie les citoyens qui m'ont permis d'accéder à cette fonction, à mon parti grâce auquel j'ai eu l'immense honneur d'être élu à la présidence du CC de Blonay durant 3 ans.

J'ai eu beaucoup de plaisir à m'occuper des affaires communales, de passer d'une liste d'entente à des listes aux suffrages proportionnels et aux différents groupes créés. Ce qui a donné des débats souvent passionnés mais néanmoins respectueux.

Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, je vous prie d'agréer mes meilleures salutations.

Roland KARLEN

Groupe PLR

Copie à : M. Yvan Kohli
M Christoph Stoeri



Ramona Vuadens
Chemin des Cuarroz 13
1807 Blonay

Recommandée

A l'attention de
Madame la Présidente du Conseil communal
Forestier Marie-Galante
Et aux Membres du Bureau du Conseil communal

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Bureau du Conseil communal de Blonay - Saint-Légier,

En date du 10 mars 2025, la soussignée accompagnée de Mme Anne Geiser, toutes deux porteuses de la pétition de 337 signatures relative au projet (CAMAC 228856) de construction Althaus, au chemin de Lacuez 12 à Blonay, avons été reçues par la Commission permanente des pétitions du Conseil communal.

Quel n'a pas été notre grand étonnement de nous trouver confrontées à un véritable "tribunal" composé de 3 membres (seulement) sur les 5 membres de ladite commission, rejoints durant toute la séance par le municipal en charge de l'urbanisme et des travaux accompagné de 2 autres membres de l'administration.

De quoi impressionner les simples citoyennes que nous sommes, voire noyauter toute velléité de dialogue : six personnes opposées à 2 seulement, la place étant presque toute occupée par le municipal et ses adjoints tant les membres de la commission ont paru être dans une certaine ignorance du dossier en question.

Renseignements pris auprès des autorités cantonales, le déroulement normal d'une séance de commission des pétitions devrait être le suivant :

- 1) La commission se concerta à l'interne afin de prendre connaissance du dossier et partager les informations
- 2) La commission reçoit, auditionne et questionne les pétitionnaires durant 15 à 20 minutes puis prend congé d'eux
- 3) La commission reçoit, auditionne et questionne les représentants des autorités et/ou de l'administration durant 15 à 20 minutes puis prend congé d'eux
- 4) La commission débat à l'interne autour de la pétition. Chaque membre prend position et exprime sa proposition de renvoyer la pétition à la Municipalité ou de proposer son classement
- 5) La commission prend une position définitive, après votation à l'interne, sur sa proposition de renvoi à la Municipalité ou de classement de la pétition.
- 6) La commission rédige un rapport circonstancié à l'intention du Conseil communal
- 7) Lors du débat devant le Conseil communal, la présidence de la commission peut encore faire valoir la position de la commission avant que le Conseil communal décide ou non de renvoyer la pétition en Municipalité

Pour le reste, renvoi aux articles concernés du Règlement du Conseil communal.
Nous espérons vivement qu'en procédant de cette manière dans le futur, le fonctionnement de la Commission permanente des pétitions gagne au plus vite en crédibilité auprès des



habitant.es de notre commune et donne une image plus démocratique et fiable de nos institutions.

En attendant une réponse de votre part et en vous remerciant de donner lecture de ce message au Conseil communal, je vous adresse, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Bureau du Conseil communal, mes salutations les meilleures.

R. Madem